

Prise en charge non médicamenteuse des troubles comportementaux en Ehpad ou Usld : la maladie d'alzheimer et l'ensemble des démences apparentées

Contexte

La commission de la transparence de la HAS a réévalué le service médical rendu des médicaments indiqués dans le traitement symptomatique de la maladie d'Alzheimer. A l'issue de ces travaux, la HAS a considéré un service médical rendu insuffisant. Par suite, le ministère a engagé la procédure susceptible de conduire au déremboursement de ces médicaments.

Cette circonstance renforce les enjeux associés à la prise en charge des troubles comportementaux et notamment renforce l'intérêt des thérapies non médicamenteuses.

Une enquête menée en 2014 montre que 94% des établissements d'hébergement accueillant ces personnes déclarent mettre en œuvre ces thérapies, pointant ainsi l'importance que celles-ci occupent dans l'accompagnement des personnes atteintes de MA. Un grand nombre de ces interventions sont menées par des professionnels rarement formés à les mettre en œuvre, renforçant ainsi le questionnement sur le bien-fondé de celles-ci et par conséquent leur efficacité dans des conditions qui ne sont pas toujours favorables à leur implémentation. Au niveau international, l'efficacité de certaines des interventions psychosociales est reconnue cliniquement depuis plusieurs années.

Objectifs

Répondre de façon adaptée aux besoins de prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en EHPAD et USLD.

Renseignements complémentaires

PRE-REQUIS :

- Exercer auprès des personnes âgées en EHPAD ou USLD.
- Vouloir s'engager dans une démarche réflexive d'amélioration des pratiques professionnelles relative à la personnalisation de l'aide visant à diminuer les troubles du comportement.

Public

L'ensemble des personnels des EHPAD et USLD : administratifs - encadrants - soignants

Exercice
2024

Nature
AFC

Organisé par
En cours d'achat

Durée
NON CONNUE A CE JOUR